DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
TOURCOING NORD EST
COMMUNE
NEUVILLE EN FERRAIN

				particles to be stated to appropriate	
	וחו	101		FDANIOAICE	
REPL	ıĸı	()1	-	FRANCAISE	
1 1 -1 -	-	CO	_	FRANÇAISE	

2025/289

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ DE PROROGATION PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE DE RECKEM, RUE DE TOURCOING

Le Maire de Neuville en Ferrain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté 2025/210 du 21 août 2025,

Considérant la demande de la société M3R du 24 octobre 2025 tendant à obtenir la prorogation de l'arrêté n° 2025/210,

Considérant les travaux de réhabilitation des collecteurs et assainissement par l'intérieur (chemisage) travaux sans tranchée (travaux en 3 phases), effectués par la société M3R, pour le compte de la MEL, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation rue de Reckem, rue de Tourcoing. Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la sécurité publique,

ARRÊTÉ

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté 2025/210 en date du 21août 2025 sont prorogées jusqu'au dimanche 30 novembre 2025.

Article 2 - L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation.

Article 3 - Madame la Commissaire Divisionnaire Cheffe du district de Tourcoing, est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté. Monsieur le Directeur Général des Services, le Brigadier-Chef principal responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Nord, affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Mis en ligne le

2 7 OCT. 2025



Fait à Neuville en Ferrain, le

Le Maire, Pour le maire et par délégation, Le directeur général, Matthieu FIOEN

Le Maire :

_certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ; _informe que le présent arrêté peut fairel'objet d'un recours pour éxcès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de le présente notification.